République Française

DEPARTEMENT DES ARDENNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le treize novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Francis BONNE.

Nombre de Membres élus : 23, en fonction : 23, qui ont délibéré : 22.

Etaient présents: M. Francis BONNE, Mme Claude DRUMEL, M. Jean-Paul GRASMUCK, M. Patrick MALLY, M. Marc GUÉNIOT, M. Michel GAUTRON, M. Mistral BANA, M. Michel BELDJOUDI, Mme Claudine CHATELAIN, M. Jean-Jacques BOURGERIE, Mme Martine GOFFINET, Mme Isabelle PARENT, Mme Christelle CAHART, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Anne MARBEUHAN, M. Sébastien BRACHET, Mme Noémie MAYET, M. Olivier LEPAGE.

<u>Absents ayant donné pouvoir</u>: Madame Brigitte KLEIN à Monsieur Michel GAUTRON, Madame Myriam HIBLOT à Monsieur Marc GUÉNIOT. Madame Sandrine BRECK à Monsieur Arnaud FAUCHERON, Monsieur Olivier BARBIER à Monsieur Jean-Paul GRASMUCK,

Absente excusée sans pouvoir: Madame Sophie DROZDOWIEZ.

Secrétaire élu : Monsieur Arnaud FAUCHERON.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers. Après désignation du secrétaire de séance, le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. Les membres du Conseil municipal acceptent de désigner Monsieur Jean-Paul GRASMUCK

pour représenter Monsieur le Maire lors de la réunion relative au Parc Naturel des Ardennes. Le point relatif à l'adhésion de la commune au groupement de commandes avec la FDEA est supprimé : il a déjà été examiné lors de la séance du 4 septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend les décisions suivantes :

DÉLIBÉRATION N° 1 : ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS (PAVE) DE LA COMMUNE NOUVELLE DE BAZEILLES :

Courant 2017, le cabinet IVOIRE a été désigné pour la réalisation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics sur l'ensemble du territoire de la Commune nouvelle de Bazeilles.

Le PAVE résulte de la loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation citoyenne des personnes handicapées, promulguée le 11 février 2005. Cette loi pose une obligation de planification en matière d'accès et de prise en compte de tous les handicaps sur la continuité des déplacements. Toute la voirie de la commune est concernée par le PAVE qu'elle soit gérée par la commune, l'EPCI, le Département ou l'Etat. Dans le cadre des demandes de subventions formulées par la commune, il est nécessaire que le Conseil municipal se prononce sur le PAVE. Après présentation par Monsieur GAUTRON les élus adoptent le PAVE.

Adopté à l'unanimité.

<u>DÉLIBÉRATION N° 2 : CONVENTION D'HÉBERGEMENT AVEC LE LYCÉE DE</u> BAZEILLES : ADOPTION DES TARIFS 2021 :

Monsieur GUÉNIOT, maire délégué de Bazeilles, soumet les tarifs 2021 facturés par le Lycée de Bazeilles pour le service de restauration scolaire. Le tarif appliqué aux élèves est de 3,44 €uros par repas, et le tarif pour les accompagnants est de 4,27 €uros par repas.

Monsieur GUÉNIOT précise par ailleurs que les tarifs des facturations adressées aux familles par la commune restent inchangés.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 3: OUVERTURES DOMINICALES 2021:

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir adopter le calendrier des ouvertures dominicales 2021 dans le cadre des dispositions de la loi Macron comme suit :

Janvier	Mai	Juin	Juillet	Août	Novembre	Décembre
Les 10	Le 30	Les 20	Le 4	Le 29	Le 28	Les 5, 12,
et 17		et 27				19, et 26

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°4: DEMANDES DE SUBVENTION 2021:

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les demandes de subventions qui seront sollicitées pour les projets 2021, comme suit :

TRAVAUX DE RUBECOURT ET LAMÉCOURT :

Montant des travaux HT : 676 844,14 €

DETR (20%) : 135 403,40 €

- Région : 18 377,86 €

Amendes de police : 20 000,00 €
Fonds propres : 503 062,88 €

EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX:

Montant des travaux HT: 575 770,00 €
DETR (20%) : 172 731,00 €
Région : 115 154,00 €
Fonds propres : 287 885,00 €

TRAVAUX AU CIMETIERE DE BAZEILLES:

Montant des travaux HT : 64 838,10 €
DETR (30%) : 19 451,40 €
Fonds propres : 45 386,70 €

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°5: CONTRAT CNP 2021:

Monsieur le Maire expose aux élus que comme chaque année, le contrat d'assurance statutaire du personnel arrivant à échéance au 31 décembre, il est nécessaire de renouveler le contrat pour 2021. L'assurance concerne tous les agents de la collectivité : titulaires et contractuels.

Agents permanents affiliés à la CNRACL (fonctionnaires titulaires dont la durée hebdomadaire de travail est supérieure à 27h) :

Garanties souscrites:

- Décès, maladie ou accident de « vie privée ».
- Maternité, adoption paternité et accueil de l'enfant,
- Accident ou maladie imputable au service

Agents titulaires ou stagiaires à temps non complet et agents contractuels affiliés à l'IRCANTEC :

Garanties souscrites:

- Maladie ou accident de « vie privée »,
- Maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant,
- Accident ou maladie imputable au service

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°6: POSTES ALSH 2021:

En vue de l'organisation des centres de loisirs sur l'année 2021, il vous est proposé d'approuver le recours à des contrats pour 12 animateurs au grade d'adjoint d'animation à temps complet pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, et de prévoir également le versement des heures supplémentaires.

Adopté à l'unanimité.

<u>DÉLIBÉRATION N° 7: AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS</u> CONTRACTUELS POUR LE SERVICE TECHNIQUE:

En prévision d'un surcroit d'activité au service technique au cours de l'exercice 2021, le Conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire décide le recours à deux agents contractuels à temps complet pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 8: VOTE DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT:

Dans l'attente du vote du budget primitif 2021, l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites lors de l'exercice N-1 déduction faite du remboursement du capital de la dette. Les membres du Conseil municipal votent le quart des crédits d'investissement et autorisent le Maire à mandater les dépenses éventuelles dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

Adopté à l'unanimité.

<u>DÉLIBÉRATION N° 9 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA PREVENTION ROUTIERE :</u>

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, les membres du Conseil municipal adoptent le versement d'une subvention de 200,00 € au bénéfice de la Prévention routière.

Les crédits sont inscrits au Budget 2020 de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Remerciements : L'association des Restos du cœur pour la subvention versée, les fleuristes pour l'embellissement des monuments lors des cérémonies, des touristes hollandais en panne sur la bretelle de Bazeilles,

Informations diverses:

- Dispositif d'aide pour les économies d'énergie,
- Prochaine séance du Conseil municipal le Vendredi 18 décembre 2020 à 19h30,
- Mise en place du télétravail,
- Présentation par Monsieur GRASMUCK d'un projet d'acquisition de parcelles sur la zone d'activités par un particulier au rond-point à proximité de l'entreprise Unilin,
- Entretien des espaces verts,
- Distribution des colis des personnes âgées à partir des 4 et 5 décembre 2020,
- Implantation du magasin ALDI,
- Déploiement de la fibre.

La séance est levée à 21h45. Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits. Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations.